

Groupement paroissial de Lagnieu

(Lagnieu, Ambutrix , Blyes, Chazey-sur-Ain, Ste-Julie, Leyment, Loyettes, Rignieu-le-Désert, Sault-Brénaz, St-Sorlin-en-Bugey, Souclin, , Vaux-en-Bugey, Villebois , St-Vulbas,)

(tel : 04 74 35 73 86 ; mail : secparlagnieu@gmail.com)

Petit guide pour le Baptême des petits enfants

Vous voulez faire baptiser votre enfant. Pour vous aider dans votre démarche, nous vous donnons les quelques renseignements suivants :

L’Inscription :

Il faut prévoir un délai entre l’inscription et le baptême. Ce délai laissera du temps pour les différentes rencontres de préparation. Prévoir un délai minimum de 3 mois. Les documents à remettre avant le baptême sont : L’acte de naissance de l’enfant et les actes de baptême des parrains et marraines.

Ils doivent avoir 16 ans accomplis, être catholiques, avoir reçu la confirmation et l’Eucharistie, mener une vie en accord avec la foi et cette fonction.

Un baptisé qui appartient à une autre communauté ecclésiale non catholique ne peut être que témoin du baptême.

Il peut n’y avoir qu’un parrain ou une marraine.

La date du baptême :

Vous la choisirez avec le prêtre qui célébrera le baptême. Le baptême aura lieu un dimanche. IL peut se faire au cours de la messe du dimanche, mais le plus souvent il a lieu après la messe. En 2020 il n’y aura pas de baptême les

1 mars, 31 mai, et 28 juin. Les 5 et 12 juillet sont complets

Le Lieu du baptême :

Il dépendra du nombre de baptêmes, et du lieu où sera célébrée la messe dominicale.

La préparation se fait en 3 temps :

1) Une première rencontre avec le prêtre à 20h30 à la cure de Lagnieu, 25 rue Paradis, 01150 LAGNIEU (tel :04 74 35 73 86). Cette rencontre se fera à une date qui vous sera communiquée à l’inscription.

Nous vous présenterons la vie paroissiale du secteur de Lagnieu et nous parlerons de la signification du baptême de vos enfants.

2) Une deuxième rencontre aura lieu au début du mois qui précède le mois du baptême de votre enfant. (Exemple : Si le baptême à lieu en avril la 2ème rencontre aura lieu en mars). Vous rencontrerez une équipe de laïcs pour parler du déroulement et des symboles de la célébration. Cette deuxième rencontre aura lieu aussi à la cure de Lagnieu à 20h30 au 25 rue Paradis à Lagnieu.

3) Une 3ème rencontre pour mettre au point la célébration du baptême avec les parents. La date sera prise lors de la 2ème rencontre.

Offrandes à l'occasion du baptême :

Une offrande est demandée pour l'enregistrement du Baptême. Elle est comprise entre 70 et 150 euros, selon vos moyens. Chèque à l'ordre de « Secteur Pastoral de Lagnieu » À la fin de la célébration une corbeille sera à la disposition de tous pour une offrande libre pour le fonctionnement de l'église.

Cas particulier :

Si vous habitez dans une paroisse extérieure au groupement paroissial de Lagnieu, vous devez prendre contact avec le prêtre responsable de votre paroisse. Si le baptême de votre enfant se fait dans le groupement paroissial de Lagnieu, pour une raison qui le justifie, le curé de votre paroisse devra donner son accord.

Âge de l'enfant à baptiser :

La coutume veut que les enfants soient baptisés avant l'âge de 2 ans. À partir de 2 ans, l'enfant ne se situe plus de la même façon dans la célébration du baptême. Il n'est plus un bébé que l'on porte facilement dans ses bras. Vous pourrez l'inscrire à l'éveil à la foi à partir de 3 ans. Plus tard il pourra préparer son baptême au cours de ses années de catéchisme.

Les parents s'engagent pour leur enfant :

- À donner à notre enfant, dès son plus jeune âge une éducation chrétienne. (Éveil à la foi dès 3 ans sur le secteur de Lagnieu)
- À l'inscrire au catéchisme quand il aura l'âge prévu et à participer aux activités de catéchèse.
- À l'aider à persévérer dans sa vie chrétienne.